



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-2-3-4

Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté

Direction des Finances

Direction Europe, Attractivité et Aménagements

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES (PROGRAMME A283)

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie : affectation d'un montant de 823 € pour 1 dossier au titre de l'Aménagement des Routes Départementales en agglomération (A283), au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach. Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la 3^{ème} Commission réunie le 4 octobre 2019.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de **823 €** est proposée pour le dossier relevant du dispositif d'aides à l'Aménagement des Routes Départementales en agglomération, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte de cette opération, le 4 octobre 2019.

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach a transmis un ordre de service attestant du démarrage des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'accorder une subvention de **823 €** au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 2 (rue de la

République) et de la RD 3 bis (rue de Fessenheim) à HIRTZFELDEN. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2020 de l'opération « évacuation des eaux pluviales le long des RD 2 (rue de la République) et de la RD 3 bis (rue de Fessenheim) à HIRTZFELDEN », à hauteur d'un montant de **823 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement de cette subvention suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT